



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 09 avril 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	16

Date de la convocation : 22 mars 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 mars 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-deux mars deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric.
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.
 Monsieur RAIMBAULT Daniel (n'ayant pas pu être convoqué dans les délais légaux)

Absents non-excusés :

Madame NÉE Amélie

Secrétaire de séance :

Monsieur GAUDICHON Vincent a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 042 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire invite Madame BOULIER à présenter au conseil municipal le compte de gestion 2023 établi par Madame le Receveur.

Celui-ci montre les mêmes résultats que le compte administratif 2023 présenté par Monsieur le Maire précédemment, soit un excédent de 397 018,80 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve les comptes de la perceptrice.

Après avoir constaté la conformité des écritures du compte de gestion établi par Madame la Perceptrice avec celles du compte administratif 2023, le conseil municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (Madame TALBOT), APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget communal tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

